

Communiqué de presse

Signature convention DE PARTENARIAT BAS-CARBONE ICADE – SOCIETE FORESTIERE – I4CE

7 Octobre 2019

Lancé en Avril 2019 par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le label bas-carbone constitue un cadre innovant et transparent permettant le financement de projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (décret d'application (n°2018-1043) et arrêté publié au Journal Officiel le 28 novembre 2018).

Il permet d'accompagner la transition écologique à l'échelon territorial, en récompensant les comportements vertueux allant au-delà des pratiques usuelles. Les projets bénéficiant du label bas-carbone font l'objet d'une vérification par un tiers indépendant. Ainsi certifiées le label bas-carbone offre des garanties de traçabilité et de méthodes permettant de diriger des financements vers des projets vertueux pour le climat et l'environnement.

Dans le cadre de ce processus et de ses engagements climat afin de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la France et plaçant la RSE (*Responsabilité Sociale des Entreprises*) et l'innovation au cœur de sa stratégie, ICADE s'est rapproché de la société Forestière et I4CE pour développer un projet s'inscrivant le cadre du label.

Ainsi dans le cadre de la démarche ré-inventer la forêt initié sur le programme PULSE, à Saint-Denis, livré en début d'année (Programme de 29 000 m² réalisé par l'architecte Fassio-Viaud Architectes avec les labels HQE Excellent - BREEAM Excellent - BBCA Excellent - Label E2 C1)

Les partenaires ont signé Lundi 7 octobre 2019 une convention de partenariat pour financer un projet forestier destiné à appliquer une méthode parmi celles validées par le MTES et faire certifier « label Bas-Carbone » les gains carbone issus des opérations sylvicoles financées par le projet.

L'expérimentation permettra de définir la méthodologie de mise au point de l'itinéraire forestier « optimal » afin de déterminer le meilleur équilibre entre séquestration carbone, impact sur la biodiversité et impact sur le territoire.

ICADE a souhaité poursuivre son engagement une démarche écoresponsable pour réduire l'empreinte carbone des bâtiments et promouvoir le développement de la filière bois. Sa participation à ce Projet participe à une réflexion plus globale concernant la construction bas carbone et les processus de compensation carbone.

La Société Forestière de la Caisse des Dépôts :

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, la SFCDC gère pour le compte de tiers, dont une moitié d'institutionnels, près de 300.000 hectares de forêts, en s'efforçant d'optimiser leur gestion dans une double perspective écologique et économique. Elle participe à plusieurs expériences de valorisation du territoire (projets CDC) avec des scieurs et des industriels du bois. Elle participe aux réflexions de la CDC et de l'Etat sur l'augmentation de la production de bois et l'amélioration « *des filières bois* ».

I4CE :

I4CE est un think tank créé à l'initiative de la Caisse des Dépôts et de l'Agence Française de Développement, qui fournit aux décideurs publics et privés une expertise sur les questions économiques et financières liées à la transition énergétique et écologique. I4CE contribue à mettre en œuvre l'Accord de Paris, et à rendre au niveau mondial les flux financiers compatibles avec un développement faiblement carboné.

Contact

Société Forestière :

Frédéric Bonnardel
frederic.bonnardel@forestiere-cdc.fr

Icade :

Benjamin Ficquet
benjamin.ficquet@icade.fr

I4CE :

Julia Grimault
julia.grimault@i4ce.org

